APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

Renforcer votre libre choix de vie à domicile

Projet de Pôle Domicile 2021-2025

APF France handicap

Association reconnue d'utilité publique

En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.

Extrait de la Charte de l'Association

UNE HISTOIRE FORTE…

Créée en 1933 par quatre jeunes prêts à "risquer l'impossible", connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Son projet associatif : « POUVOIR D'AGIR, POUVOIR CHOISIR »

1. Rendre les droits effectifs
2. Être acteur d'une société inclusive et solidaire
3. S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes
4. Construire ensemble pour être plus forts
5. Renforcer notre dynamique participative

Ses missions dans tous les domaines de la vie

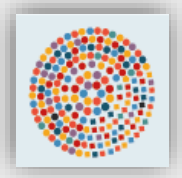

Pour une transition **inclusive et ambitieuse**

L'approche par les droits au cœur de **son plaidoyer**

Dans une démarche de **responsabilité sociétale**

RÉSONANCE
agir pour un avenir durable

APF France handicap
Pôle Domicile des Côtes-d'Armor

De l' ESVAD au Pôle Domicile

Le Pôle Domicile des Côtes d'Armor a vu le jour en 1996 (appelé autrefois Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile), qui œuvre pour favoriser l'autonomie à domicile, la participation sociale et le libre choix du mode de vie.

Initialement service associatif, et répondant à une mission de service public, il a progressivement pris son autonomie financière et administrative par rapport à la délégation APF France Handicap grâce aux subventions puis aujourd'hui aux budgets de fonctionnement attribués par le Conseil Départemental et l'ARS

Toujours garant de la vision et des valeurs d'APF France Handicap, le Pôle Domicile des Côtes d'Armor n'a eu de cesse d'évoluer et de se diversifier pour proposer des réponses multiples aux besoins des personnes accompagnées.

Cette ambition du Pôle Domicile s'ancre dans la politique de « réponse accompagnée pour tous » en cohérence avec les attentes du Conseil Départemental (CD) et de l'Agence Régionale de la Santé (l'ARS).

Le Pôle Domicile développe une dynamique partenariale largement intégrée avec les acteurs locaux pour garantir le libre choix du mode de vie à domicile des personnes et permettre la fluidité des parcours de vie.

Développer une organisation efficiente au service des personnes

Adapter notre offre de service à l'évolution des besoins et des projets des personnes dans une volonté inclusive

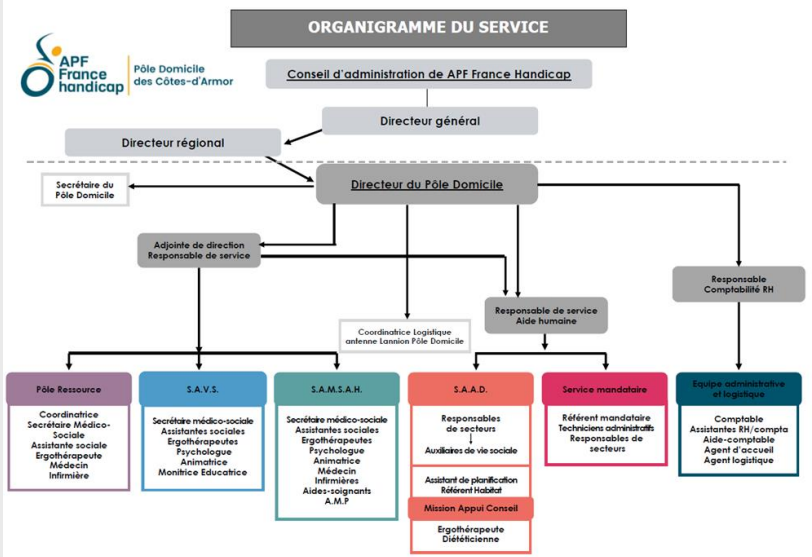

Améliorer en continu la qualité de l'accompagnement dans un souci de bientraitance et de prévention de la maltraitance

LE POLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR ET SES MISSIONS
à destination de personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 116 places sur tout le département des Côtes d'Armor.

Il contribue à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 25 places sur tout le département des Côtes d'Armor.
Il contribue à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté, un soutien pour leur santé et la coordination des soins.

SAAD (prestataire) : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans un rayon de 15 à 20 km autour de Plérin et de Lannion.
En présence permanente de la personne (adulte comme enfant), il vient compenser la situation de dépendance par des prestations directes.

Service référent handicap rare (SAMSAH) :
5 places fléchées handicap rare, équipes mobiles d'appui, communauté de pratiques.
Pour les personnes atteintes de la maladie de Huntington ou souffrant d'épilepsie sévère.

Mand'APF : Un service mandataire pour les particuliers employeurs en situation de handicap du département des Côtes d'Armor.
Il soutient les personnes dans leur rôle d'employeur sur le plan administratif et l'informer de ses obligations.

Pôle ressource expert mutualisé AHB- ALTYGO – APF Fh : une offre inter associative proposant une réponse ponctuelle, précise, limitée dans le temps par le biais de prestations expertes sur tous les domaines de la vie quotidienne.

Une vision convergente pour des actions coordonnées

APF France handicap
Pôle Domicile des Côtes-d'Armor

LIBRE CHOIX DE VIE

Quelque soit la situation sociale, familiale, juridique, le Pôle Domicile accompagne les personnes en situation de handicap actrices de leur projet de vie à domicile avec des besoins, des attentes, des envies.

LE PUBLIC : LA PERSONNE ACCOMPAGNEE ET L'ENTOURAGE

Le Pôle Domicile s'adresse principalement aux personnes adultes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés vivant à domicile :

- Pathologies évolutives
- Déficience de naissance
- Déficience survenue au cours de la vie
- Polyhandicap

Le SAAD et le Pôle Ressource Expert Mutualisé peuvent accompagner à tous les âges de la vie.

Au fil du temps, le Pôle Domicile s'est doté de compétences pour accompagner :
- des personnes en situations de handicap complexes ou avec des tableaux cliniques peu connus,
- la présence importante chez les personnes ayant des troubles cognitifs et des troubles psychiques.

LE POLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR ET SES PRINCIPES D'INTERVENTIONS

Le Pôle Domicile développe ses interventions sur le modèle écosystémique qui prend en compte l'environnement de la personne pour favoriser au maximum son autonomie.

L'autodétermination

C'est la possibilité de prendre des décisions, selon ses préférences, valeurs et objectifs et sans interférences externes non justifiées, pour augmenter le contrôle sur sa propre vie et garder ou augmenter sa qualité de vie.

L'éthique

C'est une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées. Elle repose sur une réflexion collective, associant plusieurs points de vue et déclenchée par des situations concrètes singulières entrant en contradiction avec des valeurs ou des principes d'interventions.

La bientraitance

Elle se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

APF France handicap
Pôle Domicile des Côtes-d'Armor

LE PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE : UNE DYNAMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

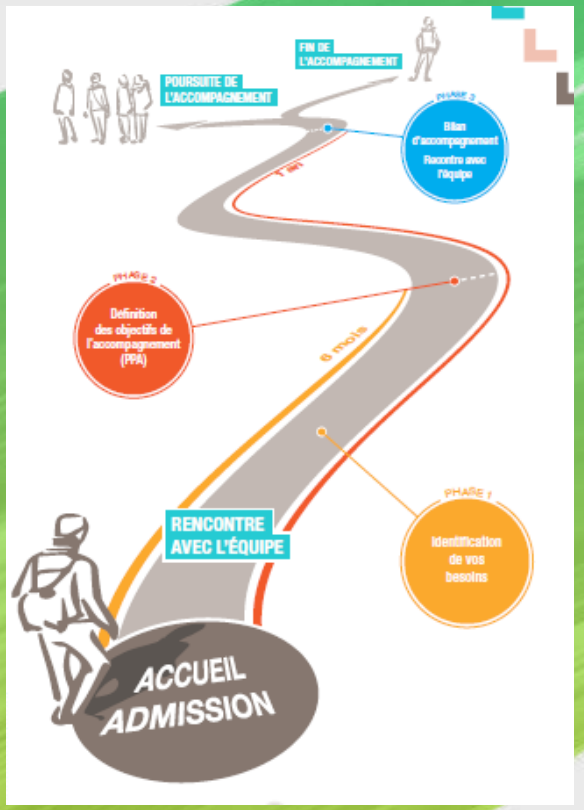

PHASE 1 : ADMISSION

première prise de contact avec le service

rendez-vous à domicile de 1er accueil

commission d'admission

rendez-vous au service signature du contrat

PHASE 2 : ACCUEIL

L'accompagnement commence par une période de 6 mois durant laquelle l'équipe rencontre la personne et identifie avec elle ses besoins.

PHASE 3 : ACCOMPAGNEMENT

Le 1er Projet personnalisé est réalisé après les 6 premiers mois d'accompagnement et il définit les objectifs d'accompagnement de la personne.

PHASE 4 : BILAN D'ACCOMPAGNEMENT

Au terme d'une année, la personne rencontre l'équipe pour évaluer ensemble s'il y a la nécessité ou non de poursuivre l'accompagnement.

L’OFFRE DE SERVICE DU PÔLE DOMICILE DES CÔTES D’ARMOR

SAVS - SAMSAH

Qui peut être accompagné ?

Etre un adulte de plus de 18 ans en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés

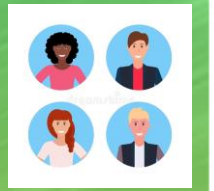

Résider dans le département des Côtes d’Armor

Avoir une orientation valide vers un SAVS ou un SAMSAH par la MDPH (via la CDAPH)

Maison Départementale des Personnes Handicapées Côtes d’Armor

Accompagnement pour la santé
Soutien pour aller bien quelque soit sa situation de handicap et prévenir les maladies.

Coordination médicale et de santé au SAMSAH
Soutien renforcé pour gérer sa situation de santé et de handicap

Accompagnement à l’autonomie
Être soutenu :
- dans la vie de tous les jours,
- pour la communication,
- pour prendre des décisions, adaptées pour sa sécurité.

Accompagnement pour la participation sociale
Être aidé pour :
- exercer ses droits,
- le logement,
- l’éducation, la formation et le travail,
- développer sa vie sociale,
- savoir gérer sa situation administrative.

L'OFFRE DE SERVICE DU PÔLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR

PÔLE RESSOURCE
Expert mutualisé

Qui peut être accompagné ?

Vous ne bénéficiez pas d'un accompagnement par un service ou un établissement médico-social.

Vous êtes un adulte ou un parent d'enfant costarmoricain :

- en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés
- en situation de handicap lié à des cérébro-lésions

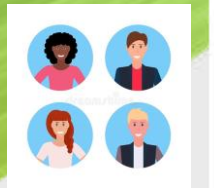

Vous souhaitez obtenir une réponse ponctuelle, précise et limitée dans le temps pour, par exemple :

- l'ouverture de droits administratifs (ex : AAH, PCH…), les démarches de procédures juridiques…,

- le conseil en aide technique, aménagement de logement pour une aide au choix ou aux démarches à réaliser,

- votre projet d'hébergement temporaire ou de longue durée,

- la santé : soins, reprise de suivi, aide à la recherche de praticiens.

Une équipe spécialisée dans le domaine du handicap à domicile
Soutien au service de votre projet de vie à domicile en vous proposant un appui-conseil ponctuel et personnalisé.

L'OFFRE DE SERVICE DU PÔLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR

SERVICE D'AIDE HUMAINE

Qui peut être accompagné ?

Etre en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés

Résider dans un rayon de 15 à 20 km autour de Plérin et de Lannion ou 20mn en voiture

Percevoir une prestation destinée à couvrir les besoins en aide humaine (PCH, MTP, ACTP)

Accompagnement à l'autonomie

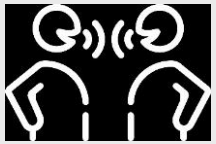

Accompagnement pour la participation à la vie sociale

Être aidé pour :

- exercer ses droits,
- vivre dans son logement,
- exercer ses rôles sociaux,
- développer sa vie sociale,
- savoir gérer sa situation administrative.

Accompagnement pour la santé

- Accompagnement à des rendez vous médicaux
- Possibilité d'avoir des actes de soins type « aspirations endo-trachéales » ou « cought assist » par des AES formées et diplômées

Répit des aidants

Être soutenu :

- par la mise en place d'un relai ponctuel, partiel ou complet,
- par la communication des espaces ressources pour les aidants.

Sclera.be

L'OFFRE DE SERVICE DU PÔLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR

PRESTATIONS INDIRECTES

Ce sont les prestations de support et de pilotage nécessaires au fonctionnement du Pôle Domicile :

- **à la qualité des prestations directes (fonction « gérer, manager, coopérer »),**
- **à la réalisation des prestations directes (fonctions logistiques).**

Fonctions « gérer, manager, coopérer »

Management des ressources humaines et dialogue social.

Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

Gestion de l'information et de la communication :

- Principe de confidentialité et de secret partagé (déontologie)
- Gestion des données sensibles (RGPD)
- Les temps institutionnels et les écrits institutionnels

Qualité, sécurité et bientraitance :

- Démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques
- Bientraitance : prévention de la maltraitance, traitement des plaintes et des évènements indésirables

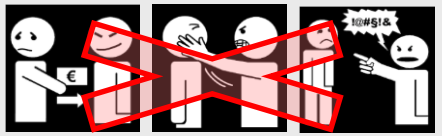

Sclera.be

L'OFFRE DE SERVICE DU PÔLE DOMICILE DES CÔTES D'ARMOR

PRESTATIONS INDIRECTES

Ce sont les prestations de support et de pilotage nécessaires au fonctionnement du Pôle Domicile :

- **à la qualité des prestations directes (fonction « gérer, manager coopérer »),**
- **à la réalisation des prestations directes (fonctions logistiques).**

Fonctions logistiques

Logiciels et équipement informatique
- Gestion du parc informatique
- Gestion de l'installation et de l'accès aux logiciels métiers
- Gestion du serveur sécurisé

Messagerie sécurisée
- Messagerie apf.asso.fr
- Messagerie données médicales

Dimension impact sur l'environnement (RSE)

Gestion du bâtiment et des locaux de Plérin et de Lannion

Gestion du parc automobile de Plérin et de Lannion

DROITS ET PARTICIPATION DES USAGERS

CHARTE DE L'APF France handicap

Dans la ligne de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme, APF France handicap, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté des personnes :

- L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient,

- En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société, elle a le choix et la maîtrise de son existence.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS est une instance, ouverte à toutes les personnes accompagnées par le Pôle Domicile APF France handicap, où après avoir candidatés, des membres sont élus par leurs pairs.

L'instance se réunit à minima 3 fois par an et vise à :
- échanger des questions posées par les personnes accompagnées,
- donner des idées pour contribuer à l'amélioration continue des pratiques du Pôle,
- à donner son avis consultatif sur les orientations du Pôle : projet de Pôle, Règlement Intérieur, questionnaire de satisfaction...

Tout au long de l'accompagnement, la personne, avec ou sans son entourage, est actrice de son projet.

Son avis sur la qualité du service est pris en compte tous les ans lors de l'enquête de satisfaction.

La consultation du Dossier Unique

La personne accompagnée est informée :
- qu'elle dispose d'un dossier informatisé,
- qu'elle a la possibilité d'y accéder.

Les modalités d'accès à leur dossier sont communiquées aux personnes accompagnées.

La procédure est donnée lors de la signature du contrat d'accompagnement et la remise du le règlement de fonctionnement.

.

LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES

Une vision coordonnée et convergente

Le fonctionnement du Pôle Domicile est transversal avec comme objectif commun la qualité de l'accompagnement au travers des prestations qu'il propose.

La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité entre les services permettent de mettre en synergie les compétences et toute cette expertise est renforcée par la coordination de parcours.

Une équipe de Direction au pilotage

Directeur - Adjoint de Direction - Responsables de Service

LE SAVS

⇒ Psychologue

⇒ Ergothérapeute

⇒ Assistant(e) de service social

⇒ Moniteur(trice) éducateur(trice)

Le SAAD

⇒ Responsable de Secteur

⇒ Chargé de planning

⇒ Accompagnant Educatif et Social

⇒ Diététicien(ne)

⇒ Ergothérapeute

LE SAMSAH

⇒ Médecin coordonnateur

⇒ Psychologue

⇒ Infirmier(ère)

⇒ Aide-Soignant

⇒ Aide Médico-Psychologique

⇒ Ergothérapeute

⇒ Assistant(e) de service social

⇒ Animatrice

Une équipe administrative, comptable et logistique

⇒ Secrétariat de direction

⇒ Secrétariat médico-social

⇒ Assistante comptable et RH

⇒ Comptable

⇒ Agent d'accueil

⇒ Agent Logistique

Coordonnateur de Parcours

L’ENVIRONNEMENT PARTENARIAL

Une articulation et une complémentarité entre les services du Pôle Domicile tout en respectant le libre choix de la personne accompagnée et en s’ouvrant sur les ressources du territoire.
Une participation active dans les instances de coopération, de concertation du territoire.

Une logique de partenariats et de coopérations dans la pratique au quotidien

Une cartographie des ressources mobilisables sur nos territoires d’intervention.

Un travail d’interconnaissance avec les acteurs touchant tous les volets de la vie des personnes.

Partenariats institutionnels, Conventions Évolution de l’offre de service

Maison Départementale des Personnes Handicapées Côtes d’Armor

Côtes d’Armor le Département

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Handicap22

ALTYGO

association hospitalière de Bretagne

ERHR Équipe Relais Handicaps Rares Bretagne

Sécurité sociale l’Assurance Maladie Côtes d’Armor

Association Main Forte

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Orientations 1 et 2

PLAN D'ACTIONS

Orientations 1 – Rendre les droits effectifs
Objectif 1 – Améliorer l'accessibilité / la compréhension du fonctionnement des services
Objectif 2 – Soutenir la culture de la bientraitance
Objectif 3 – Renforcer l'accès aux droits des personnes accompagnées
Objectif 4 – Renforcer la personnalisation des accompagnements via la méthodologie de démarche PPA
Objectif 5 – Améliorer l'information à destination des personnes / changement de planning / remplacement …
Objectif 6 – Soutenir et valoriser le plein exercice de la citoyenneté et la participation (Axe 2)
Objectif 7 – Affirmer le droit des personnes en situation de handicap de choisir le rôle éventuel de leur(s) proche(s) Et développer le soutien aux aidants
Objectif 8 – Réflexion éthique
Objectif 9 – Prévenir les risques de rupture de parcours au sein du Pôle Domicile

Orientation 2 - Être acteur d'une société inclusive et solidaire
Objectif 1 – Promouvoir l'approche universelle
Objectif 2 – Adapter les réponses à l'évolution des publics accompagnés
Objectif 3 – Déployer une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE)
Objectif 4 – Adapter les réponses à l'évolution des publics accompagnés

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Orientations 3 et 4

PLAN D'ACTIONS

Orientations 3 - S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes
Objectif 1 – Mettre au cœur des pratiques l'auto-détermination
Objectif 2 – Soutenir et valoriser le plein exercice de la citoyenneté et la participation
Objectif 3 – Appuyer et valoriser l'expertise d'usage et la participation directe
Objectif 4 – Renforcer la prise en compte de l'isolement des personnes

Orientations 4 – Construire ensemble pour être plus forts
Objectif 1 – Renforcer la communication sur les missions et périmètres d'intervention des services
Objectif 2 – Renforcer le fonctionnement en plateforme de services /dispositif au sein du Pôle
Objectif 3 – Réaffirmer la coopération entre acteurs d'APF France handicap
Objectif 4 – Favoriser la diversification de l'offre du Pôle Domicile pour renforcer les actions de proximité
Objectif 5 – Réfléchir à une expérimentation de fonctionnement en plateforme de services coordonnés au sein du le Pôle et avec ses partenaires
Objectif 6 – Réaliser un diagnostic de territoire des situations
Objectif 7- Étoffer voire élargir les missions du Pôle ressources expert
Objectif 8 – Concevoir une offre de service innovante